



AgEcon SEARCH
RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

aesearch@umn.edu

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.

Mobilité professionnelle et amélioration des revenus des ménages agricoles, le cas des usines Citroën à Rennes
Monsieur Guenhaël Jégouzo

Citer ce document / Cite this document :

Jégouzo Guenhaël. Mobilité professionnelle et amélioration des revenus des ménages agricoles, le cas des usines Citroën à Rennes. In: Économie rurale. N°77, 1968. pp. 33-43;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1968.2014>

https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1968_num_77_1_2014

Fichier pdf généré le 08/05/2018

Abstract

The result of an inquiry made in 1966-1967 into certain aspects of the socio-economic influences of a factor set up near one of the most under-developed regions of inland Brittany, provide elements for the analysis of the means by which and to what extent agricultural occupational mobility is a means of reducing the material poverty of agricultural workers.

Going to work in or factory means, first of all, the end of low incomes for the workers changing occupations although the majority are only unskilled Workmen. Moreover, in the labour recruiting area industrial Wages tend to increase. the resources of agricultural households or families when the workman from an agricultural background continues to be a member of an agricultural house-hold (55,6 % of workmen who formerly helped on the family farm live with their parents who are farmers) or as a secondary occupation, runs a farm himself 17, 6 % of those questioned).

The number of cases in which, occupational mobility can be a source of equality for the man changing occupations or for his family, is limited by the reluctance of certain workers to leave their agricultural activity — but this reluctance is seen to be less important when the factory is near-by — and by the requirements of industrial employers, taking-on workers, especially as far as age and training are concerned.

If it is false to believe that industrial decentralization will absorb all agricultural poverty, it does still represent the basis of the struggle against agricultural Workers low incomes.

Résumé

Les résultats d'une enquête faite en 1966-1967 sur certaines incidences socio-économiques d'une usine implantée à proximité de l'une des régions les plus sous-développées de la Bretagne intérieure, fournissent des éléments pour analyser par quelles voies et dans quelle mesure la mobilité professionnelle agricole constitue un moyen de réduire la pauvreté matérielle des agriculteurs. L'entrée à l'usine signifie tout d'abord la fin des bas revenus pour les mutants eux-mêmes bien que ceux-ci ne soient dans la plupart des cas que des ouvriers non qualifiés. En outre, dans la zone de recrutement de main-d'œuvre, les salaires industriels tendent à faire augmenter les ressources des ménages ou des familles agricoles lorsque l'ouvrier d'origine agricole continue à faire partie des ménages agricoles (55,6 % des ouvriers anciens aides-familiaux logent chez leurs parents exploitants agricoles) ou bien est titulaire à titre secondaire d'une exploitation (c'est le cas pour 17,6 % des personnes interrogées).

La fréquence avec laquelle la mobilité professionnelle peut être, source de parité pour le mutant lui-même ou sa famille, se trouve limitée par les réticences de certains travailleurs à quitter l'emploi agricole — mais ces réticences s'avèrent moindres quand l'usine est proche — et, par les exigences de recrutement des employeurs industriels spécialement en matière d'âge et de formation.

S'il est vain de penser que la décentralisation industrielle résorbera toute la pauvreté agricole, elle représente bien le fondement de la lutte contre les bas revenus des agriculteurs.

MOBILITE PROFESSIONNELLE ET REDUCTION DE LA PAUVRETE AGRICOLE :

UN EXEMPLE DANS LA REGION DE RENNES

par Guenthaël JEGOUZO

Chargé de recherches à l'I.N.R.A. -- Rennes

Les résultats d'une enquête faite en 1966-1967 sur certaines incidences socio-économiques d'une usine implantée à proximité de l'une des régions les plus sous-développées de la Bretagne intérieure, fournissent des éléments pour analyser par quelles voies et dans quelle mesure la mobilité professionnelle agricole constitue un moyen de réduire la pauvreté matérielle des agriculteurs.

L'entrée à l'usine signifie tout d'abord la fin des bas revenus pour les mutants eux-mêmes bien que ceux-ci ne soient dans la plupart des cas que des ouvriers non qualifiés. En outre, dans la zone de recrutement de main-d'œuvre, les salaires industriels tendent à faire augmenter les ressources des ménages ou des familles agricoles lorsque l'ouvrier d'origine agricole continue à faire partie des ménages agricoles (55,6 % des ouvriers anciens aides-familiaux logent chez leurs parents exploitants agricoles) ou bien est titulaire à titre secondaire d'une exploitation (c'est le cas pour 17,6 % des personnes interrogées).

La fréquence avec laquelle la mobilité professionnelle peut être source de parité pour le mutant lui-même ou sa famille, se trouve limitée par les réticences de certains travailleurs à quitter l'emploi agricole — mais ces réticences s'avèrent moindres quand l'usine est proche — et par les exigences de recrutement des employeurs industriels spécialement en matière d'âge et de formation.

S'il est vain de penser que la décentralisation industrielle résorbera toute la pauvreté agricole, elle représente bien le fondement de la lutte contre les bas revenus des agriculteurs.

OCCUPATIONAL MOBILITY AND THE DECREASE IN AGRICULTURAL POVERTY AN EXAMPLE IN THE RENNES AREA

The result of an inquiry made in 1966-1967 into certain aspects of the socio-economic influences of a factor set up near one of the most under-developed regions of inland Brittany, provide elements for the analysis of the means by which and to what extent agricultural occupational mobility is a means of reducing the material poverty of agricultural workers.

Going to work in a factory means, first of all, the end of low incomes for the workers changing occupations although the majority are only unskilled workmen. Moreover, in the labour recruiting area industrial wages tend to increase the resources of agricultural households or families when the workman from an agricultural background continues to be a member of an agricultural house-hold (55.6 % of workmen who formerly helped on the family farm live with their parents who are farmers) or as a secondary occupation, runs a farm himself 17.6 % of those questioned).

The number of cases in which occupational mobility can be a source of equality for the man changing occupations or for his family is limited by the reluctance of certain workers to leave their agricultural activity — but this reluctance is seen to be less important when the factory is near-by — and by the requirements of industrial employers taking-on workers, especially as far as age and training are concerned.

If it is false to believe that industrial decentralization will absorb all agricultural poverty, it does still represent the basis of the struggle against agricultural workers' low incomes.

L'entrée à l'usine des travailleurs agricoles et plus généralement leur mobilité professionnelle — définie par le passage depuis les catégories socio-professionnelles agricoles vers les catégories socio-professionnelles non agricoles — sont susceptibles de réduire par plusieurs voies la pauvreté agricole — entendue dans le sens de bas revenus des actifs agricoles et des personnes à leur charge. Si l'on suit la chronologie des événements, il apparaît tout d'abord qu'en changeant d'emploi, les travailleurs d'origine agricole — qui étaient parties prenantes de la pauvreté agricole — accroissent leurs ressources.

Mais constate-t-on que ces départs provoquent une augmentation des revenus des non-mutants ? Une telle augmentation pourrait provenir des changements qui surviennent dans l'exploitation agricole du point de vue des conditions et des résultats de la production à la suite de la mutation d'un ou de plusieurs travailleurs. Elle pourrait aussi résulter de la perception de salaires non agricoles dans le ménage ou la famille agricole si le travailleur d'origine agricole continue à vivre dans ce ménage ou cette famille.

Dans la mesure où la mobilité professionnelle provoque directement ou indirectement, immédiatement ou à terme, un accroissement des ressources des mutants et des non-mutants, les obstacles aux changements d'emploi seront des obstacles à la résorption des bas revenus agricoles. Précisément les emplois non agricoles ne sont-ils pas parfois inaccessibles aux travailleurs de la terre ?

Une enquête sur une usine implantée en région sous-développée

Des éléments de réponse à ces questions peuvent être trouvés dans les résultats d'une enquête faite en 1966-1967 sur certaines incidences socio-économiques d'une implantation industrielle récente dans la région de Rennes (1). Les données proviennent d'interviews réalisées auprès d'un échantillon de 323 ouvriers d'origine agricole travaillant dans une usine de montage d'automobiles implantée en 1961 par la société Citroën à La Janais, en Chartres de Bretagne (petite commune située à 7 km au sud-ouest de Rennes).

Cet établissement emploie environ 6 200 personnes. Une large fraction de la main-d'œuvre n'étant pas qualifiée, le recrutement a été intense en milieu agricole. Si le département d'Ille-et-Vilaine envi-

sagé dans son ensemble possède une population agricole nombreuse puisqu'au Recensement de 1962 il vient au deuxième rang des départements français (après le Finistère) pour les effectifs de la population vivant dans les ménages agricoles, l'attraction de main-d'œuvre par l'usine de La Janais s'est exercée essentiellement au sud et à l'ouest du département ainsi que dans les parties les plus proches du Morbihan (zone de Ploërmel). L'aire ainsi délimitée fait partie des régions les plus sous-développées de la Bretagne intérieure ; elle inclut en particulier la majeure partie d'une petite région agricole dénommée « Pays de Redon » qui possède à l'extrême les traits de l'ensemble de la principale zone de recrutement. Caractérisée par le sous-emploi et la pauvreté, cette zone représentait un champ d'influence privilégié pour l'usine.

L'ampleur du sous-emploi est révélée par le caractère largement négatif du solde migratoire de la population totale des divers cantons constitutifs de cette région. Par rapport à la population de 1954, le taux d'émigration nette a été le plus souvent compris entre 7 % et 14 % au cours des années 1954 à 1962 (moyennes départementales pour l'Ille-et-Vilaine et le Morbihan : 9,7 % et 9,5 %). Cette évolution est en rapport avec la structure professionnelle de la population ayant un emploi : en 1962, c'est-à-dire au temps d'origine de l'implantation industrielle considérée, de 50 % à 75 % des hommes travaillaient (à titre exclusif ou principal) dans le secteur agricole.

Mais l'aire de recrutement de main-d'œuvre non qualifiée de l'usine de La Janais se caractérise encore plus par une faible efficacité économique globale de son agriculture :

— La terre est ingrate et morcelée, la superficie des parcelles variant le plus souvent entre 10 et 20 ares dans les communes non remembrées du Pays de Redon (2).

— Comme la pratique prédominante est celle de la polyproduction, la densité de main-d'œuvre apparaît élevée puisque la SAU disponible n'est que de 8 à 10 hectares par actif agricole masculin et de 12 à 13 hectares par exploitation (1962).

— Les rendements sont en moyenne très faibles et les revenus très médiocres ; pour les exercices 1962 à 1965 et les exploitations de moins de 20 ha suivies en gestion dans le Pays de Redon, le revenu agricole par UTH familial a été inférieur d'un tiers par rapport à la moyenne départementale.

Par ailleurs, divers indices (la forte tutelle des hobereaux, l'utilisation par quelques agriculteurs des bœufs comme moyen de traction) traduisent signi-

(1) JEGOUZO (G.), BERTRAND (Y.), avec la collaboration de HENRY (J.-B.). — Une enquête relative à certaines incidences socio-économiques d'une implantation industrielle récente en milieu rural (région de Rennes). Station d'Economie Rurale de Rennes, décembre 1967, 145 pages. Cette enquête a été réalisée avec le concours du Commissariat Général du Plan.

(2) Sur 38 communes inscrites au programme de remembrement de l'Ille-et-Vilaine au cours des années 1960 à 1966, 22 font partie de l'aire principale de recrutement de l'usine étudiée.

ficativement le retard culturel de la population agricole locale pour laquelle le système des valeurs tend à privilégier le respect des traditions.

L'usine installée à proximité de cette zone est apparue essentiellement comme une source d'emplois et de revenus. L'abandon de l'emploi agricole était possible puisque l'usine offrait des postes d'« ouvriers sans connaissances spéciales ». Ainsi, 95 % des ouvriers d'origine agricole interrogés travaillent à la chaîne comme ouvriers spécialisés ou plus rarement sont manœuvres.

Leur entrée à l'usine s'est traduite par un gain de revenu. Le problème de la réduction de la pauvreté des non-mutants n'a été abordé dans l'enquête que sous l'angle de l'origine non agricole des ressources des ménages agricoles ainsi que des ressources des familles d'exploitants agricoles à titre secondaire (3). Les informations disponibles ne permettent pas toujours d'atteindre le degré de précision et de rigueur souhaitables ; elles sont cependant présentées car elles sont susceptibles d'orienter de nouvelles recherches. Cette remarque vaut aussi pour l'analyse des obstacles aux mutations professionnelles agricoles considérés comme limites à la résorption des bas revenus agricoles.

L'ENTREE A L'USINE, SOURCE DE PARITE POUR LES MUTANTS AGRICOLES

Si le travail est beaucoup plus intensif que sur l'exploitation agricole, la rémunération est plus élevée (4), bien qu'il s'agisse d'emplois non qualifiés. Les comparaisons des revenus obtenus avant et après l'entrée à l'usine sont délicates en raison de la très mauvaise connaissance des revenus perçus dans l'activité agricole, et en raison aussi des différences de signification du point de vue du niveau de vie entre un salaire et un revenu d'entreprise pour l'utilisation duquel il y a concurrence entre l'unité de production et le ménage. Tout au moins dans le cas présent, le maintien très fréquent de l'habitat en zone rurale (305 ouvriers étaient domiciliés dans une commune rurale au moment du recrutement ; 306 le sont au moment de l'enquête) et la relative stabilité des lieux d'achat permettent d'effectuer des comparaisons en termes de revenus nominaux. Mais par ailleurs les trajets domicile-usine sont l'occasion de dépenses qui n'existaient pas avant l'entrée à l'usine ; ces frais de transport qui sont intégralement à la charge des ouvriers peuvent être relativement élevés puisque 43,5 % des ouvriers interrogés habitent entre 30 et 70 kilomètres de l'usine.

Si l'on rapproche le salaire agricole annuel obtenu en moyenne en Ille-et-Vilaine par un domesti-

que de plus de 18 ans (tel qu'il est estimé par l'Inspection départementale des Lois Sociales en Agriculture) et le salaire à l'usine d'un ouvrier d'atelier, c'est-à-dire d'un ouvrier non qualifié, l'importance du gain de revenu permis par l'entrée à l'usine apparaît très variable :

— si l'ouvrier d'origine agricole habite à 50 km de l'usine et ne pratique ni l'auto-consommation ni l'auto-logement (hypothèse la plus défavorable), le gain de revenu ne serait que de l'ordre de 10 % ;

— mais si l'ouvrier est domicilié à 10 km de l'usine et s'il obtient un complément de revenu (en monnaie ou en nature) en continuant à exercer une activité agricole partielle, l'accroissement de ressources serait de l'ordre de 70 %.

Notons que dans environ deux cas sur trois, les ouvriers pratiquent comme avant l'auto-consommation et l'auto-logement. En outre l'augmentation du revenu sera plus forte si dans l'exploitation agricole, le travailleur familial ou l'exploitant obtenait un revenu inférieur au salaire agricole.

Sans doute n'existe-t-il pratiquement pas de possibilité de promotion dans l'usine pour le personnel non qualifié. Mais l'établissement recrute par priorité les femmes de ses ouvriers ; le ménage peut donc obtenir un deuxième salaire. 13 % des ouvriers mariés interrogés ont ainsi leur épouse à La Janais.

Enfin le mutant agricole recherche en général un revenu à la fois plus élevé et moins instable. Précisément l'usine offre le double avantage de la grande entreprise : non seulement des salaires relativement élevés mais une plus grande sécurité de l'emploi. L'établissement de La Janais s'agrandit et il est prévu que l'effectif employé passe à 10 000 personnes en 1970.

(3) A notre connaissance aucune enquête n'a été faite sur les changements qui surviennent dans les exploitations agricoles du point de vue des conditions et des résultats de la production, à la suite du départ d'un ou plusieurs travailleurs. Une étude sur ce sujet exigerait, pour être sérieuse, la mise en place d'un appareil d'observation très lourd, dès avant que le ou les changements d'emploi ne se produisent.

(4) Ce résultat de la mutation professionnelle en est aussi le plus souvent le but, tout au moins le but principal.

Quant à l'élévation du niveau de vie, elle ne peut être appréciée qu'en fonction de l'évolution du rapport ressources-besoins. Tout au moins indiquons que le pourcentage des ouvriers d'origine agricole interrogés qui ont acheté depuis l'embauche à l'usine un appareil électro-ménager s'élève à : 14,8 % pour les réfrigérateurs, 8 % pour les machines à laver et 7,1 % pour les récepteurs de télévision ; parmi ceux qui n'avaient pas d'auto avant l'embauchage, 48,5 % en ont acheté une depuis lors. Le taux d'équipement en appareils électro-ménagers est plus élevé pour ceux qui au moment de l'enquête sont mariés : respectivement 26,5 %, 13,5 % et 12,3 % pour les réfrigérateurs, les machines à laver et les récepteurs de télévision. D'autre part la fréquence

relative des acheteurs augmente avec le nombre d'années de présence à l'usine. Enfin lorsque la femme travaille à La Janais ou exerce une autre activité non agricole salariée, la fréquence relative des achats s'accroît puisqu'elle s'établit à 41,1 %, 50 % et 26,4 % pour les trois biens d'équipement ménager considérés.

Si la mobilité professionnelle représente ainsi un moyen de réduire la pauvreté paysanne en faisant diminuer le nombre de ceux pour qui les revenus proviennent de l'activité agricole exercée à titre exclusif ou principal, y contribue-t-elle encore en avant une incidence sur le niveau des ressources des non-mobiles ?

LES SALAIRES INDUSTRIELS, FACTEUR D'AUGMENTATION DES RESSOURCES DES MENAGES AGRICOLES ET DES RESSOURCES DES FAMILLES D'EXPLOITANTS AGRICOLES

Malgré la mutation professionnelle et l'exercice à titre principal d'un travail en usine, l'ouvrier d'origine agricole peut continuer à faire partie de l'« agriculture », c'est-à-dire en se référant aux distinctions de la Comptabilité économique :

— de la branche agricole dans la mesure où il conserve à titre secondaire une activité agricole exercée comme salarié ou pour aider les parents ;

— de la branche et du secteur agricoles, s'il est titulaire d'une exploitation ;

— de la population des ménages agricoles, lorsqu'il loge chez ses parents, exploitants agricoles ou salariés agricoles, cela par application du critère de la catégorie socio-professionnelle du chef de ménage.

En fonction encore des règles de la Comptabilité économique, les salaires des actifs non agricoles qui font partie de la population des ménages agricoles sont considérés comme des ressources de cette population. Nous adopterons non seulement cette optique ménages dans l'examen des conséquences directes des entrées à l'usine sur le niveau de revenu des non-mutants (et des inactifs à leur charge), mais nous retiendrons aussi l'optique du secteur des exploitants agricoles, bien que l'exploitation soit en principe traitée comme unité de production, mais parce que les enquêtes de revenu peuvent prendre comme base, soit le « ménage » stricto sensu, soit l'exploitation et les membres de la « famille » au sens large de l'exploitant.

Dans notre étude sur les ouvriers d'origine agricole de La Janais, des données particulières ont été obtenues pour les anciens aides-familiaux qui continuent à faire partie de la population des « ménages d'exploitants agricoles » ainsi que pour ceux qui, étant chefs d'un « ménage ouvrier », sont titulaires d'une exploitation à temps partiel à titre secondaire.

Salaires industriels et ressources des ménages d'exploitants agricoles

Parmi les anciens aides-familiaux ouvriers à La Janais, 55,6 % (113 sur 203) logent encore chez leurs parents exploitants agricoles (à titre exclusif ou principal). La comptabilisation de leurs salaires comme ressources des ménages où ils vivent, ne constitue pas une simple convention d'écriture (5) ; il semble en effet que dans le cas étudié, les salaires perçus à l'usine contribuent réellement aux dépenses du ménage (et de l'exploitation, compte tenu de l'interdépendance de ces deux unités).

Sans doute les salaires ne sont-ils réellement utilisés par les parents que dans la mesure où ils sont

(5) Mais par ailleurs certains jeunes mutants agricoles versent à leurs parents une partie de leurs revenus alors même qu'ils ont quitté le domicile familial ; nous avons constaté l'existence de cette pratique dans le cas de mutants agricoles bretons travaillant dans la Région Parisienne.

effectivement versés au chef de ménage. Dans l'échantillon, 50,4 % des ouvriers qui font partie des ménages d'exploitants agricoles versent leur salaire à leurs parents ; 6,2 % totalement et 44,2 % en partie (sans que la fraction soit appréciée). Ceci n'est pas uniquement le fait des célibataires : dans 6 cas sur 57, il s'agit de personnes mariées. D'autre part, ce comportement n'est pas seulement adopté par les mutans récents ; dans 11 cas sur 57 la mutation date de quatre ans et plus, et l'on peut supposer que le versement dure aussi depuis le même nombre d'années.

Ce salaire d'usine, qu'il se trouve ou ne se trouve pas remis régulièrement dans sa totalité ou en partie au chef de ménage agricole, peut contribuer à financer certains *investissements* de production ou de bien-être.

Il aurait fallu pouvoir chiffrer le montant de ces investissements ainsi que la part assumée par l'ouvrier de La Janais. Nos résultats ne portent que sur le nombre d'ouvriers qui ont déclaré avoir participé à de telles opérations. Les chiffres sont les suivants :

- 1, pour l'achat de terre à cultiver,
- 8, pour l'achat de matériel agricole,
- 14, pour l'aménagement de la maison d'habitation,
- 5, à la fois pour le matériel agricole et la maison, soit au total pour l'un ou l'autre ou plusieurs de ces postes, 28 sur 113, c'est-à-dire le quart d'entre eux (24,8 %).

L'appartenance aux ménages agricoles est-elle provisoire ? On peut l'affirmer de façon certaine étant donné qu'elle est liée à l'état matrimonial. Parmi les anciens aides-familiaux ouvriers à La Janais, la plupart de ceux qui logent chez leurs parents sont célibataires (86,7 %) et la plupart de ceux qui logent ailleurs sont mariés (76,6 %). En outre, la moitié (50,4 %) des ouvriers qui font encore partie des ménages d'exploitants, n'exercent une activité non agricole que depuis moins de deux ans.

Cependant, l'appartenance aux ménages agricoles peut être relativement durable dans quelques cas, car, parmi ceux qui sont mariés, certains ont la perspective d'accéder à la direction de l'exploitation, soit en conservant, soit en abandonnant l'emploi non agricole exercé à titre principal.

Il faut relever à ce propos que l'accession à la gestion d'une exploitation devenant de plus en plus difficile pour les aides familiaux en raison de l'importance des capitaux à réunir, un travail provisoire à l'usine peut être le moyen d'acquérir une fraction des fonds nécessaires. Les « retours à la terre » effectués dans ces conditions ont été très rares jusqu'à présent. Une pratique plus fréquente est celle de la gestion à temps partiel d'une exploitation par l'ouvrier d'origine agricole.

Salaires industriels et ressources des familles d'exploitants à titre secondaire

Parmi les 323 ouvriers d'origine agricole interrogés, 57 sont ouvriers-paysans, ce terme étant entendu dans le sens de titulaires d'une exploitation à temps partiel à titre secondaire (6). Dans trois cas sur quatre, il s'agit d'anciens chefs d'exploitation à titre exclusif ou principal.

Les frais de trajets domicile-usine étant déduits, le revenu ajouté par l'emploi à l'usine constitue-t-il un accroissement net des ressources totales disponibles pour l'ouvrier-paysan et les membres de sa famille ? On pourra le présumer si le niveau de production n'a pas diminué depuis l'entrée à l'usine. Dans notre cas, le lait représente la principale production ; or pour les 43 exploitants devenus ouvriers-paysans, le nombre de vaches laitières est resté stable dans 22 cas et a augmenté dans 8 cas. C'est que la surface exploitée a été plus souvent maintenue ou augmentée que réduite (27 cas contre 16). Dès lors, les salaires industriels apparaissent comme un important facteur d'augmentation des ressources disponibles dans les exploitations dirigées par les ouvriers-paysans.

Mais cette forme d'alternance d'activité constitue par ailleurs un frein à l'élévation de la SAU disponible, donc à l'élévation du revenu (dans la mesure où celui-ci se trouve lié au nombre d'hectares cultivés) des exploitants à temps complet dont aucun membre de la famille ne travaille à l'usine.

Nous avons vérifié que le *salaire perçu à La Janais par les ouvriers-paysans contribue à élever le niveau de consommation de leur famille*, étant entendu que certains membres de cette famille peuvent exercer l'activité agricole à titre principal (sur 50 ouvriers-paysans mariés, 46 se font aider par leurs épouses). L'amélioration de l'habitat a été réalisée par priorité puisque le salaire d'usine a été utilisé pour aménager la maison d'habitation dans 39 cas, pour acquérir du matériel agricole dans 15 cas, de la terre à cultiver dans 2 cas. En outre, 35,1 % de ces ouvriers (20 sur 57) ont acheté un ou plusieurs appareils d'équipement du ménage ; ces achats ont porté sur 15 automobiles, 12 réfrigérateurs, 8 machines à laver, 7 récepteurs de télévision.

L'entrée à l'usine ne constituerait pas un facteur seulement provisoire d'augmentation des ressources disponibles pour les exploitations à temps partiel ; en effet, un seul ouvrier-paysan a déclaré ne pas vouloir le rester.

En conclusion, il apparaît que, dans une zone d'agriculture pauvre soumise à l'attraction d'un pôle

(6) En l'absence de spécialisation des productions, nous avons considéré qu'il y avait exploitation agricole à partir de 1 hectare de SAU.

industriel, aux exploitations à faible surface (7) — donc à priori à faibles ressources — ne correspondent pas nécessairement des familles ou ménages agricoles à bas revenu, cela en raison de la perception de salaires industriels (8). L'exemple que nous avons étudié dans la région de Rennes ne représente pas un cas isolé en Bretagne ; comme situations du même ordre (mais pour des zones plus limitées), citons celles des régions de Redon (ouvrières des usines Flaminaire), de Vannes (ouvriers de l'usine Michelin), ou encore de Lannion (bobineuses recrutées par le C.N.E.T. dans la population agricole). Pour l'ensemble des quatre départements bretons et à la date de mars 1962, 19 738 actifs non agricoles masculins vivaient dans les ménages d'exploitants et de salariés agricoles (9) ; ils

représentaient 8,5 % des actifs agricoles masculins vivant dans ces ménages.

Nous avons fourni en annexe des données plus générales qui portent sur l'importance relative et l'évolution dans le temps des revenus issus d'un emploi non agricole comme composante des ressources des ménages agricoles, et des familles d'exploitants agricoles.

Que l'on envisage la rémunération du mutant agricole ou les ressources de sa famille, il apparaît que l'entrée à l'usine permet de réduire la pauvreté agricole. Mais l'ampleur de cette réduction dépend du nombre des travailleurs agricoles qui acceptent de quitter l'emploi agricole ou qui sont acceptés pour exercer l'emploi non agricole.

LES OBSTACLES A L'ENTREE A L'USINE, OBSTACLES A LA RESORPTION DE LA PAUVRETE AGRICOLE

Il faut d'abord relever que *la propension à la mobilité augmente lorsque les possibilités de conversion sont proches*, ainsi que le montre l'exemple de l'usine de La Janais. L'implantation de cet établissement s'est traduite par une mobilisation de catégories de travailleurs agricoles qui, en raison de leur âge (les plus de 30 ans) ou de leur statut (les chefs d'exploitation) sont généralement peu mobiles. 17,8 % des ouvriers interrogés étaient d'anciens chefs d'exploitation ; 24,4 % ont quitté l'emploi agricole après 30 ans. Ces proportions sont plus élevées que celles généralement rencontrées dans les populations de mutants agricoles (10).

Si tel est le fait majeur en ce qui concerne la mobilité et donc les revenus, cette observation est loin d'épuiser la réalité. En effet, la firme a connu des difficultés de recrutement de main-d'œuvre. Du point de vue de la population agricole, ces difficultés peuvent à priori être imputées à deux facteurs agissant isolément ou conjointement : l'insuffisance de candidatures en provenance du milieu agricole et le refus par l'usine de certaines de ces candidatures.

Les réticences des travailleurs agricoles ; le dilemme du plus avoir ou du plus être

Les réticences relèvent soit d'une préférence pour d'autres emplois non agricoles (ceci a été observé dans le sud-est de l'Ille-et-Vilaine), soit d'un refus de quitter l'emploi agricole, le changement de métier impliquant, surtout quand il s'agit de devenir ouvrier à la chaîne, d'importants coûts d'ordre psycho-sociologique. Si l'obtention de la parité — pour soi-même, et éventuellement pour le ménage, la famille — exige la mobilité, certains ne veulent pas prendre le moyen sinon d'accéder à l'opulence, tout au moins de gagner plus d'argent. La pauvreté, c'est-à-dire dans notre optique un revenu faible, n'est-elle pas parfois plus ou moins délibérément subie dans la mesure où l'entrée à l'usine se trouve plus ou moins délibérément refusée compte tenu des coûts du transfert ? Pour sa part, J. Klatzmann a dit et écrit que « les agriculteurs sont mal payés parce qu'ils aiment leur métier » (11).

(7) La surface des exploitations des ouvriers-paysans est inférieure à 10 ha dans 84,2 % des cas. D'autre part, pour l'ensemble des exploitations d'où proviennent les anciens aides-familiaux ouvriers à La Janais, le pourcentage des ménages d'exploitants dans lesquels vivent un ou plusieurs ouvriers diminue quand la superficie de l'exploitation augmente : il passe de 70,5 % dans la classe de 1 à 10 ha, à 54,5 % entre 10 et 20 ha et 47,2 % au-delà de 20 ha.

(8) Pour une observation du même ordre faite aux Etats-Unis, voir la discussion de l'article de V.W. RUTTAN. — « The potential in rural industrialisation and local economic development », in : *Agricultural Adjustment Problems in a Growing Economy*. Iowa State University Press, Ames, 1958 ; pages 185 à 197.

(9) Source : I.N.S.E.E., R.G.P. de 1962, dépouillement exhaustif.

(10) Pour une analyse des facteurs explicatifs de cette intensification de l'exode agricole dans la zone de recrutement de main-d'œuvre, se reporter au document de base.

(11) « Les limites du calcul économique en agriculture », in : *Etudes Rurales*, n° 1, avril-juin 1961, pages 50 à 56 (page 53).

Dans notre enquête, nous ne disposons pas de données pour prouver l'existence et mesurer la fréquence de la volonté de maintien dans l'emploi agricole. Mais nous savons que ce ne sont pas toujours les plus pauvres qui entrent à l'usine. D'autre part, des agriculteurs d'une commune située au nord de Rennes ont déclaré lors d'une enquête d'ordre sociologique que les usines Citroën de Rennes sont « un bagne » (12). Ceci peut être rapproché des réponses faites à H. Mendras par des chefs d'exploitation du Sundgau : « être ouvrier c'est un peu se vendre. Nous, nous sommes pauvres mais nous sommes libres » (13). De nombreuses études d'économie du travail pourraient être citées qui montrent que le salaire n'est pas le seul mécanisme répartiteur de la main-d'œuvre (14). Il faut tenir compte non seulement des réticences des travailleurs, mais aussi des exigences des employeurs.

Les exigences des employeurs industriels

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler que l'employeur industriel ne recrute pas systématiquement par priorité les travailleurs agricoles (15) en général ou les travailleurs agricoles les plus pauvres. La sélectivité à l'embauchage s'opère bien sûr selon plusieurs types de critères.

Dès lors l'emploi non agricole peut être inaccessible pour le travailleur agricole, soit en raison de son manque de formation et de qualification, soit, alors même qu'il s'agit d'un emploi non qualifié, parce qu'une limite d'âge est imposée au recrutement.

Combien de candidatures émanant de travailleurs agricoles ont été rejetées par l'usine de La Janais ? Il aurait fallu que la Direction de l'établissement accepte de collaborer à notre étude pour fournir une réponse à cette question. Sur un plan plus général, aucune statistique n'indique quelle fraction des em-

ploi non agricoles offerts dans une région et au cours d'une période donnée, est inaccessible aux candidats à la mutation professionnelle agricole, compte tenu soit de leur âge, soit de leur formation (ceci pour un état donné des capacités de « production » des centres de promotion sociale du genre F.P.A.).

Tout au moins, apparaît-il clair que, malgré les réticences des travailleurs agricoles dont nous avons fait état précédemment, les usines les plus susceptibles d'absorber les travailleurs agricoles excédentaires sont celles qui utilisent une main-d'œuvre peu qualifiée ou non qualifiée, compte tenu de l'état actuel de la formation de conversion. En outre, ces créations d'emplois non agricoles, et dans une certaine mesure les nouveaux revenus, profitent essentiellement aux plus jeunes ; cette remarque n'est pas contradictoire avec celle faite antérieurement sur la tendance à l'accroissement de la mobilité des moins jeunes lorsque l'emploi non agricole est offert à proximité. Parfois, la limite d'âge est absolue ; par exemple, l'usine Michelin de Vannes ne recrute comme ouvriers d'ateliers (ouvriers non qualifiés) que des personnes de 18 à 35 ans.

En raison des exigences des employeurs non agricoles, l'incidence des implantations industrielles sur l'emploi agricole dans une zone donnée, et donc les effets sur les revenus dans cette zone, ne seront notables que si les emplois non agricoles offerts localement sont très nombreux. Sinon, les transferts professionnels et l'élévation corrélative des revenus sont subordonnés à des migrations à longue distance, migrations qui précisément sont souvent refusées.

Conclusion

LA DECENTRALISATION INDUSTRIELLE, FONDEMENT DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE PAYSANNE

L'expérience des ouvriers d'origine agricole travaillant à La Janais tend à montrer que la mobilité professionnelle peut jouer un rôle essentiel dans la réduction de la pauvreté paysanne. Non seulement elle permet d'atteindre une certaine parité pour le mutant lui-même, mais les salaires industriels viennent contribuer à augmenter les ressources des ménages agricoles ou des familles d'exploitants agricoles dans la mesure où l'ouvrier d'usine continue à faire partie de ces ménages ou reste titulaire d'une exploitation agricole.

Dès lors l'ampleur de la diminution de la pauvreté paysanne, dans une zone donnée au cours d'une période donnée, est étroitement dépendante

(12) « Etude sur le milieu de départ », doc. ronéoté ; enquête faisant partie d'un programme de cinq études réalisées sur le passage de l'agriculture à l'industrie et coordonnées par le Commissariat Général du Plan.

(13) MENDRAS (H.). — Les paysans et la modernisation de l'agriculture — Paris, CNRS, 1958, page 83.

(14) L'expression utilisée à ce sujet par L.G. REYNOLDS (« Economic of Labor », in Survey of Contemporary Economics, Philadelphie, Blakeston, 1948, page 276), est très suggestive : « Le fait que les travailleurs ne sautent pas constamment d'un emploi à l'autre à la poursuite des gains maxima ne prouve rien au sujet de leur rationalité, mais prouve quelque chose au sujet de la rationalité des Economistes qui pensent ainsi ». Cité par H. BARTOLI : « Les migrations de main-d'œuvre », in Problèmes Economiques, n° 965 du 30 juin 1966, pp. 3 à 11.

(15) Mais un abattoir coopératif de volailles du Morbihan emploie par priorité les enfants des sociétaires.

du nombre des créations dans la zone d'emplois non agricoles qui soient accessibles aux travailleurs agricoles. Les réticences des travailleurs agricoles peu mobiles sont en effet moins grandes quand l'emploi de conversion est proche.

Ainsi, et sans oublier que l'usine reste incapable d'absorber toute la main-d'œuvre agricole excédentaire, c'est-à-dire sans oublier que, *ceteris paribus*, un grand nombre de travailleurs agricoles resteront

pauvres parce que ni mobilisables ni transférables, la décentralisation industrielle apparaît comme étant dans le court et le moyen terme le fondement essentiel — mais non exclusif — de la lutte contre les bas revenus agricoles. Dès lors, les obstacles au développement industriel accéléré de la France de l'Ouest sont les principaux (mais non les seuls) obstacles à la résorption de la pauvreté matérielle des agriculteurs de ces régions.

ANNEXE

LES REVENUS ISSUS D'UN EMPLOI NON AGRICOLE, COMPOSANTE DES RESSOURCES DES MENAGES AGRICOLES ET DES FAMILLES D'EXPLOITANTS AGRICOLES : IMPORTANCE RELATIVE ET EVOLUTION DANS LE TEMPS

Les ressources, soit des ménages agricoles (au sens des Recensements démographiques et de la Comptabilité nationale), soit des familles d'exploitants agricoles (au sens des enquêtes agricoles) peuvent provenir pour partie de l'exercice, à titre exclusif, principal ou secondaire, d'un emploi non agricole salarié ou non salarié. Pour apprécier et analyser l'importance de cette source de revenus, il faudrait connaître d'une part le montant de ces revenus, d'autre part l'effectif (et la répartition selon quelques critères) des ménages agricoles et celui des familles d'exploitants agricoles qui en bénéficient.

En l'absence des données précises concernant chacun de ces aspects, faisons état de quelques informations relatives à ce problème.

Montant des revenus issus d'un emploi non agricole

Une étude récente (16) donne pour l'année 1962 et la France entière, la répartition des divers types de ressources en fonction de la catégorie socio-professionnelle du chef de ménage. Le total des ressources brutes des « ménages d'exploitants agricoles » s'élève à 34 357 millions de F. Il provient en raison de :

— 27 735 millions de F d'un Revenu brut d'entrepreneurs individuels obtenu dans le secteur agricole ;

— 593 millions de F d'un Revenu brut d'entrepreneurs individuels obtenu dans des emplois non agricoles ;

— 1 343 millions de F de salaires nets. La ventilation de ces salaires nets peut se faire de façon égale entre les salaires obtenus dans un emploi agricole et ceux tirés d'une activité non agricole, compte tenu de l'importance relative des effectifs de salariés agricoles et d'actifs non agricoles vivant dans les ménages d'exploitants agricoles.

Dès lors pour ces ménages les revenus issus d'un emploi non agricole représentent 4,5 % des revenus issus d'un emploi agricole.

Effectifs des ménages et familles agricoles qui bénéficient de revenus issus d'un emploi non agricole

Ces ménages sont les ménages de salariés agricoles et les ménages d'exploitants agricoles dans lesquels ou bien le chef de ménage exerce un emploi non agricole à titre secondaire, ou bien un ou plusieurs membres du ménage exercent un tel emploi à titre exclusif, principal ou secondaire.

Quant aux familles, ce sont :

— celles correspondant aux ménages précités ;

— celles dont l'exploitant non chef de ménage agricole a un emploi principal non agricole et exerce à titre secondaire l'activité agricole, un ou plusieurs membres de la famille ayant en outre éventuellement un emploi non agricole à titre exclusif, principal ou secondaire.

En l'absence de statistiques disponibles sur l'effectif de ces ménages et de ces familles, indiquons le nombre des individus du fait de qui il y a perception de revenus non agricoles dans les ménages agricoles ou les familles agricoles.

(16) RUAULT (J.-P.). — Les ressources des ménages par catégorie socio-professionnelle. *Etudes et Conjoncture*, n° 7, juillet 1966, pages 47 à 112 (en particulier page 92).

Optique ménages agricoles

Les résultats des recensements démographiques donnent le nombre des personnes comptées dans la population agricole et qui exercent à titre principal des professions non agricoles.

— En 1962, 158 803 hommes actifs non agricoles et 106 337 femmes actives non agricoles vivaient dans les « ménages d'exploitants agricoles ». La proportion de ces travailleurs par rapport aux « actifs agricoles masculins et féminins appartenant aux ménages d'exploitants agricoles » s'élève à 8,4 % (17). Ce pourcentage est plus élevé que l'importance relative des revenus issus d'un emploi non agricole par rapport aux revenus issus d'un emploi agricole, telle qu'elle a été évaluée précédemment (4,5 %). Si l'on veut interpréter cette différence, il faut tenir compte en particulier du fait que 48,5 % des actifs non agricoles considérés sont ouvriers (ères) spécialisés (ées), manœuvres, femmes de ménage et personnels de service.

— De 1954 à 1962 (18), l'accroissement des effectifs des actifs non agricoles vivant dans la population des ménages agricoles (d'exploitants, de salariés et d'anciens agriculteurs) est de 14 % pour les hommes et de 15 % pour les femmes.

Optique familles des exploitants agricoles

Les membres des familles des chefs d'exploitation vivant dans l'exploitation et ayant une activité professionnelle non agricole hors de celle-ci, se répartissent en quatre catégories (19) :

- I — Les travailleurs inactifs sur l'exploitation et ayant une activité extérieure non agricole ;
- II — Les travailleurs ayant une activité non agricole et travaillant à temps partiel sur l'exploitation ;
- III — Les travailleurs ayant à la fois une activité agricole au dehors de l'exploitation et une activité non agricole ;
- IV — Les travailleurs ayant à la fois une activité non agricole et une activité agricole en dehors de l'exploitation et travaillant en outre à temps partiel sur l'exploitation.

Le recensement agricole de 1955 donne l'effectif groupé des deux premiers groupes : 347 180 hommes et 221 250 femmes. L'enquête structures agri-

(17) Source I.N.S.E.E. : R.G.P. de 1962, dépouillement exhaustif.

(18) Annexe au Rapport Général sur la situation de l'agriculture en 1962. La population agricole, structure actuelle et évolution d'après le recensement de 1962 (page 8) ; données issues des R.G.P. de 1954 et de 1962, sondages au 1/20^e.

(19) LENCO (M.). — « Aspects départementaux de la population active vivant dans les exploitations agricoles, mais ne travaillant pas en permanence sur celles-ci ». - Etudes et Conjoncture, n° 11, novembre 1961, pp. 1092-1116.

coles de 1963 (20) fournit le détail de l'effectif de chacune des quatre catégories :

	Hommes	Femmes
I	125 040	98 690
II	376 610	60 270
III	670	100
IV	3 840	250

En 1955 (21), le pourcentage des personnes des deux premiers groupes par rapport aux gens âgés de 16 à 65 ans (actifs ou inactifs) habitant dans les exploitations agricoles, s'élève pour la France entière à 12,8 % pour les hommes et 8,4 % pour les femmes. Mais la fréquence relative de l'activité non agricole varie beaucoup selon les départements en fonction d'une part du développement local des activités non agricoles et d'autre part des comportements à l'égard du lieu de l'habitat. Ainsi pour les hommes, les fréquences relatives vont de 2,4 % (Seine-et-Marne) à 39,5 % (Moselle) ; les pourcentages les plus élevés se rencontrent en Lorraine et en Alsace.

D'autre part, 64 % des personnes (hommes et femmes) qui exercent une activité non agricole en dehors de l'exploitation habitée, vivent dans des exploitations de moins de 5 hectares ; et environ la moitié vivent dans des exploitations cultivées uniquement à temps partiel (résultats France entière).

En 1963 (22), les travailleurs des quatre catégories considérées représentent par rapport aux personnes (actives ou inactives) âgées de 14 ans et plus vivant dans les exploitations agricoles : 17,9 % pour les hommes et 5,9 % pour les femmes.

Deux faits se dégagent

Cette présentation sommaire permet de dégager deux faits principaux :

— L'importance relative des revenus issus d'un emploi non agricole telle que nous l'avons estimée par rapport aux ressources des ménages d'exploitants issues d'un emploi agricole, est faible au niveau de la France entière. Mais elle serait très variable selon les régions ainsi que le suggèrent les différences selon les départements dans la fréquence relative des travailleurs qui vivent dans une exploitation et qui ont un emploi non agricole.

— Le montant de ces revenus tendrait à augmenter dans le temps, étant donné que le nombre de travailleurs non agricoles vivant dans les ménages ou les familles agricoles s'accroît.

(20) LAURENT (C.). — Premiers résultats de l'enquête au 1/10^e sur les structures agricoles en 1963. — Statistique Agricole, supplément « Série études », n° 5, juin 1965, page 28.

(21) LENCO (M.). — Op. cité.

(22) LAURENT (C.). — Op. cité. A ce jour les résultats ne sont publiés que pour la France entière.

DISCUSSION

H. Penel. — Il y a lieu de distinguer entre niveau de vie et genre de vie.

— Le niveau de vie peut s'exprimer en termes monétaires, c'est donc une notion de science économique.

— Le genre de vie s'exprime en termes subjectifs, c'est donc une notion de science humaine.

La riposte à la pauvreté, au sens de niveau de vie, par la mobilité professionnelle vient sans doute du degré de résistance des agriculteurs pauvres à leur pauvreté.

Ils ont le choix, comme dans la fable de La Fontaine : le chien est gras mais attaché, le loup est maigre mais libre. Les agriculteurs ont eux aussi un choix : rester pauvres, mais « libres », ou s'engager sur la voie de l'enrichissement en aliénant la forme de liberté qui est la leur.

G. Jégouzo. — Sans doute le mutant agricole potentiel est-il placé dans une certaine mesure devant le dilemme du plus avoir ou du plus être. Mais il ne faut pas sur-estimer le degré de liberté attaché à l'emploi agricole puisque le producteur agricole est souvent un agent économique dominé sinon exploité. De plus, la liberté n'est-elle pas en grande partie formelle lorsqu'un certain niveau de vie n'est pas atteint ?

Par ailleurs, les faits montrent que la capacité traditionnelle de résignation des agriculteurs est de plus en plus battue en brèche par la volonté de participer à la « consommation de masse ».

Fr. Clerc. — Peut-on conclure de l'étude de M. Jégouzo qu'il y aurait eu un changement d'attitude des Bretons vis-à-vis de la migration professionnelle et géographique ? Il semble que jadis, beaucoup d'entre eux, comme d'ailleurs les agriculteurs des autres régions, ont abandonné à la fois l'agriculture et leur province : aujourd'hui ils n'accepteraient plus de quitter leur emploi agricole que s'ils retrouvent un emploi non-agricole sur place.

En d'autres termes, dans quelle mesure est-il nécessaire d'industrialiser les régions agricoles surpeuplées pour faire diminuer la population agricole ?

M. Jégouzo a noté que la zone d'attraction d'un pôle industriel est de dimensions relativement restreintes. Faut-il en déduire qu'il sera nécessaire de les multiplier, donc de leur donner une assez faible dimension, nuisible à leur vitalité ?

G. Jégouzo. — Selon les résultats de notre enquête, un certain nombre d'ouvriers d'origine agricole n'auraient pas quitté l'emploi agricole s'il avait fallu par-

tir au loin. Une telle attitude n'est pas nouvelle car, traditionnellement, et contrairement à ce que l'on pense souvent, les mutations professionnelles agricoles (des travailleurs agricoles bretons ou de ceux des autres régions) ne s'accompagnent généralement pas (tout au moins dans un premier temps) d'une émigration régionale.

L'évolution historique va vers une mobilité géographique accrue. Malgré cette tendance, l'inertie géographique demeure aujourd'hui très accentuée spécialement en milieu agricole. En conséquence, le développement industriel des régions où la population agricole est nombreuse apparaît bien comme un moyen essentiel d'y faire augmenter les taux d'exode agricole. La documentation que nous avons pu réunir dans une étude en cours qui dépasse le cadre de l'enquête de la région de Rennes, tend à le prouver amplement tout en montrant en même temps les limites du phénomène.

Quant à l'étendue de l'aire d'attraction du pôle industriel de La Janais, elle n'est sans doute pas très vaste mais paraît cependant relativement grande puisqu'elle atteint les zones de Ploërmel et Josselin dans le Morbihan (60 à 70 km). Dès lors quelques grands pôles ne suffiraient-ils pas à animer l'ensemble de la Bretagne ?

M. Diot. — Les constatations faites au cours de l'enquête dans l'extrême Ouest du Sud Finistère confirment les observations de M. Jégouzo sur les réticences que certains cultivateurs montrent à l'égard des emplois salariés, mais c'est le fait de cultivateurs ou de fils de cultivateur ayant dépassé l'âge de 40 ans, qui en raison de leur âge et des habitudes professionnelles contactées ne tiennent pas à changer de métier, celui-ci ayant l'avantage irremplaçable de l'indépendance.

Le fait de devenir ouvrier-paysan ou de refuser de l'être n'a pas d'influence sur les structures car l'expérience démontre tout au moins dans le Finistère que cette condition d'ouvrier-paysan est précaire ou transitoire et que le plus souvent elle disparaît avec une génération. Les petites exploitations sur lesquelles se trouvent les ouvriers-paysans n'auront le plus souvent aucune succession. La présence d'ouvriers-paysans ne constitue pas une entrave à l'amélioration des structures dans l'avenir.

G. Jégouzo. — C'est surtout dans le moyen terme que les « ouvriers-paysans » contribuent à freiner la diminution du nombre et l'agrandissement des surfaces des exploitations agricoles. Mais selon certaines études faites dans d'autres régions de France, l'état d'ouvrier-paysan dure parfois plus d'une génération.

B. Boucher. — Il serait intéressant d'envisager l'analyse du problème du point de vue de l'économie générale et du développement de la région.

Le niveau des salaires pratiqués semble plus faible que ceux des centres industriels régionaux (Nantes...).

La pression du patronat contre toute organisation syndicale et la mentalité des ouvriers paysans rendent impossible toute organisation de ce genre.

G. Jégouzo. — Dans une région donnée, les mutations professionnelles agricoles non seulement peuvent permettre de réduire la pauvreté agricole, mais représentent l'un des aspects d'un processus de déve-

loppement économique global. Dans notre enquête, certains résultats portent sur la diffusion du développement par l'intermédiaire des salaires distribués par l'établissement industriel.

Que le niveau de ces salaires soit plus faible que dans d'autres centres industriels régionaux, cela n'est pas impossible ; on ne pourra l'affirmer que si dans les comparaisons, l'on a pris soin de raisonner à niveau égal de durée et d'intensité de travail, de qualification, de primes diverses. Le niveau des salaires et, de façon plus générale, la situation de travail de l'ouvrier dépendent évidemment de l'état des rapports des forces en présence ; ceci n'entraîne pas dans le champ de notre investigation.